



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**intefp**

Institut National du Travail, de l'Emploi  
et de la Formation Professionnelle

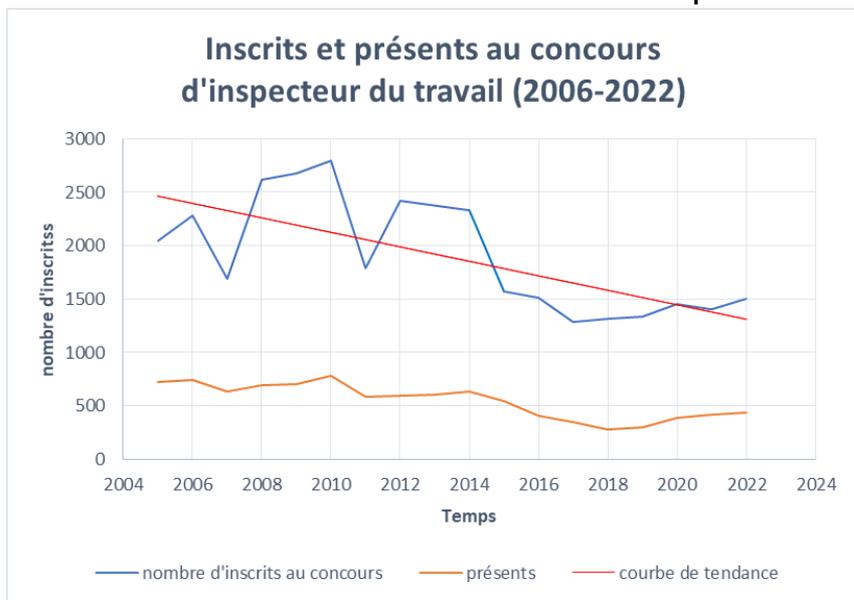


**Facil'IT**

# Présentation de Facil'IT

# Analyse de la situation existante

- Une baisse tendancielle du nombre de personnes inscrites au concours d'inspecteur du travail
- Un écart important entre le nombre d'inscrits et le nombre de présents aux épreuves écrites



- Des promotions importantes à recruter (besoins forts)

# Analyse de la situation existante

Les pistes d'analyse de cette désaffectation sont multiples mais parmi elle le concours lui-même pose plusieurs questions.

- Un concours aux épreuves spécifiques
- Des échos convergents pour déplorer le manque de sources pour préparer le concours
- Un élargissement « troisième voie » avec des candidats peu disponibles en journée pour suivre des cours

L'Intefp a une prépa talents (25 places) sous conditions de ressources mais n'a pas vocation à devenir un institut de préparation.

# Facil'IT

la plateforme coup de pouce pour préparer le concours



Vous disposez d'éléments pédagogiques utiles à vos révisions (méthodologie, support de cours, bibliographie, etc...) à travailler en toute autonomie, selon vos disponibilités.

# OVERTURE DE FACIL'IT LE 28 NOVEMBRE 2022



## Bienvenue sur Facil'IT, la plateforme coup de pouce pour préparer le concours !

Vous disposerez d'éléments pédagogiques utiles à vos révisions :

- Méthodologie
- Supports de cours
- Fiches de révisions
- Annales concours
- Bibliographie



à travailler en toute autonomie, selon vos disponibilités.



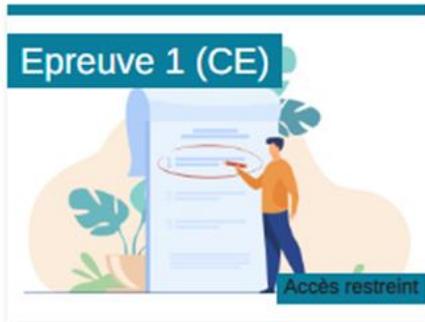
**L'objectif général** : vous permettre d'acquérir les connaissances fondamentales afin de vous aider à mieux préparer le concours d'inspecteur du travail. Seul votre investissement personnel vous permettra d'atteindre les objectifs.



Certains éléments peuvent ne pas être visibles et/ou accessibles lors de vos premières connexions. En effet, certaines ressources viendront enrichir Facil'IT au fil de votre formation.



- Epreuve 1
- Epreuve 1 (C.Externe)
- Epreuve 2
- Initiation droit du travail
- Epreuve 3
- Méthodologie
- Actualités
- Informations générales
- FAQ



Entrainements

Fiches

Cours

QCM

QCR

MEMO



# Actualités

Cette tuile permet d'avoir les actualités pour mieux réussir le concours !

Elle se décompose en 3 parties :

- 📖 **Livrets d'actualités** (*Vous trouverez les liens pour accéder aux actualités*)
- 🔍 **Les liens utiles pour effectuer vos propres recherches**
- 📺 **Des vidéos YouTube sur l'actualité**



# Informations générales

Cette tuile permet d'avoir les informations utiles pour mieux réussir le concours !

Elle se décompose en 3 parties :

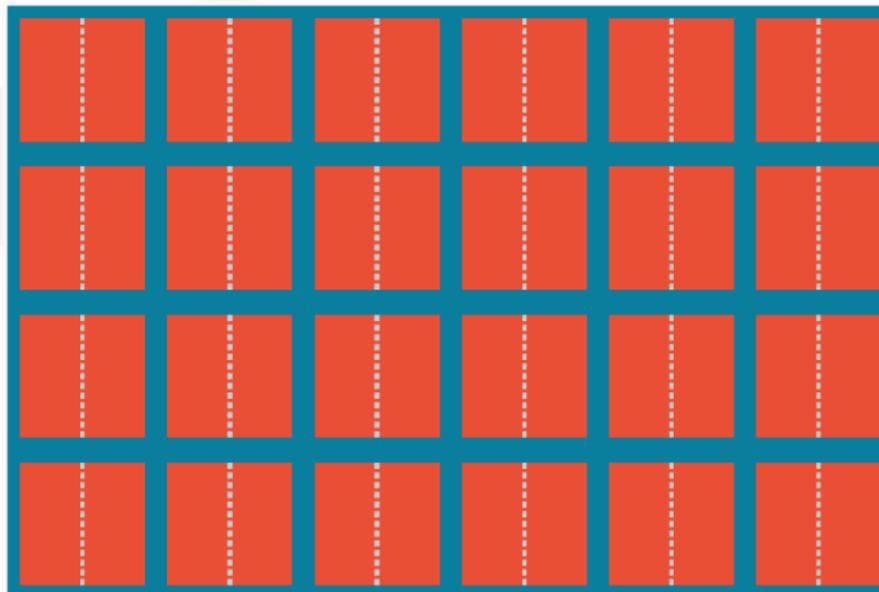
- **💡 informations sur le concours d'inspecteur du travail**
- **📖 Bibliographie/sitographie réalisée par Stéphanie Léger**
- **Organisation des révisions**



# Formation / métier

Dans cette tuile, vous trouverez toutes les informations utiles sur le métier et la formation d'inspecteur du travail !

Chaque fenêtre ouvre un lien ou une vidéo sur la formation et/ou le métier des inspecteurs du travail



# Fiches de révisions

Les fiches de révisions se présentent sous cette forme :

Contrat à durée déterminée (CDD)	
<p> Les contrats à durée déterminée font figure de contrats d'exception dans la mesure où ils dérogent à la règle de l'article L. 1221-2. (Qualifiés de précaires) <b>Le CDD ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire.</b></p>	
Recours	Formalisme et signature
<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement de salariés (absents, contrat suspendu) ou du chef d'entreprise / exploitation</li> <li>Accroissement temporaire d'activité</li> <li>Contrat saisonnier</li> <li>Emploi temporaire dans des entreprises avec usage de ce type de contrat</li> <li>Contrats à objet défini</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligatoirement établi par écrit</li> <li>Contrat CDD : définition précise de son motif</li> <li>Contrat transmis au salarié au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivant l'embauche</li> </ul>
Clauses obligatoires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Motif du recours (nom et qualification de la personne absente si remplacement)</li> <li>Terme du contrat (date ou événement si terme imprécis)</li> <li>Possibilité de renouvellement = succession (L'employeur ne peut modifier QUE la durée du contrat, seul un CDD avec terme précis peut faire l'objet d'un renouvellement)</li> <li>Période d'essai</li> <li>Convention collective</li> <li>Fonction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durée du travail Le CDD (≤18 mois)               <ul style="list-style-type: none"> <li>≤ 24 mois contrat exécuté à l'étranger</li> <li>CDD précédant la suppression du poste</li> <li>Commande exceptionnelle à l'exportation</li> </ul> </li> <li>Rémunération</li> <li>Identité des parties</li> <li>Nom et adresse de la caisse de retraite et organisme de prévoyance</li> </ul>
Modes de rupture	Indemnité (sauf démission)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Démission pour un emploi en CDI</li> <li>Commun accord</li> <li>Fin du terme</li> <li>Rupture période d'essai</li> <li>Force majeure</li> <li>Licenciement pour faute grave ou lourde</li> </ul>	Prime de précarité de 10% des salaires versés (sauf cas particuliers)
Sanctions	Références réglementaires
<p>Transmission tardive du CDD -&gt; indemnité égale à 1 mois de salaire maximum</p> <p><b>Non-respect des dispositions légales relatives à la forme, aux cas de recours, au délai de carence, à la durée et au renouvellement du CDD peut entraîner :</b></p> <p><b>Sanctions civiles</b> Requalification du CDD en CDI que, sauf fraude, seul le salarié peut revendiquer (art. L. 1242-12, <b>app.L.</b> 122-3-1)</p> <p><b>Sanction pénales</b> L'employeur risque : amendes délictuelles de 3550 €, si récidive 7500 € et risque 6 mois de prison (rare)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b><a href="#">e-MARKET L.1242-1 (et s.)</a></b></li> <li>Directive 2019/1152 du Parlement européen et du conseil du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne modifiant les règles relatives à l'obligation d'information des travailleurs sur leurs conditions de travail</li> <li>Stipulations conventionnelles applicables à l'entreprise</li> <li>Jurisprudence</li> <li><a href="#">Code du travail - Art. L. 1241-1   Dalloz</a></li> </ul>





# Plus de 600 inscriptions le 24 novembre 2022